Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°01/2020
Date de la convocation : 03 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 39
Présents : 29 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE JEUDI DIX SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DETALMINIL Baptiste, DOUALLE Quentin, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, DA SILVA Maxime, DEMARES Michèle, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, CARCA-BOUCHER Valérie
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme SOWYK, Mme BEASSE qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme MOUTON qui a donné pouvoir à M. EMO, M. PREVOST qui a donné pouvoir à M. GRESSENT, Mme CRESSON qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER, Mme LARGILLET qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. HUET, M. GREAUME, M. LEJEUNE

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : M. GRESSENT

OBJET : PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2020- ADOPTION

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Christophe BOUILLON

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°02/2020
Date de la convocation : 03 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 39
Présents : 29 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE JEUDI DIX SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DETALMINIL Baptiste, DOUALLE Quentin, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, DA SILVA Maxime, DEMARES Michèle, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, CARCA-BOUCHER Valérie
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme SOWYK, Mme BEASSE qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme MOUTON qui a donné pouvoir à M. EMO, M. PREVOST qui a donné pouvoir à M. GRESSENT, Mme CRESSON qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER, Mme LARGILLET qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. HUET, M. GREAUME, M. LEJEUNE

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : M. GRESSENT

OBJET : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – DESIGNATION – MODALITES DE VOTE - AUTORISATION

Vu l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales qui mentionne que « Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin » ; article transposable aux EPCI et syndicats mixtes pour la désignation de leurs représentants dans les organismes extérieurs ;

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL02-DE

Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la Communauté de communes Caux-Austreberthe pour siéger dans les commissions, organismes, syndicats et associations suivants :

- Commissions thématiques intercommunales
- Commission d'appel d'offres (CAO)
- Représentants des collèges et lycées
- Représentants Mission locale
- Délégués Syndicat AEP de Sierville
- Délégués SIDESA
- Délégués Seine-Maritime Numérique
- Délégué Elu CNAS

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les représentants de la Communauté de communes Caux-Austreberthe au sein des commissions, organismes et associations figurant dans la liste ci-dessus énoncée.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUX-AUSTREBERTHE

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°03/2020
Date de la convocation : 03 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 39
Présents : 29 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE JEUDI DIX SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DETALMINIL Baptiste, DOUALLE Quentin, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, DA SILVA Maxime, DEMARES Michèle, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, CARCA-BOUCHER Valérie
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme SOWYK, Mme BEASSE qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme MOUTON qui a donné pouvoir à M. EMO, M. PREVOST qui a donné pouvoir à M. GRESSENT, Mme CRESSON qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER, Mme LARGILLET qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. HUET, M. GREAUME, M. LEJEUNE

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : M. GRESSENT

OBJET : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - ADOPTION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-8 et L. 5211-1 ;

Considérant que les Communautés de communes comprenant au moins une commune de 1 000 habitants et plus doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation ;

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL03-DE

Considérant que le conseil communautaire de la Communauté de communes Caux-Austreberthe a été installé le 30 juin 2020 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement intérieur de la Communauté de communes Caux-Austreberthe tel qu'il figure annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°04/2020
Date de la convocation : 03 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 39
Présents : 29 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE JEUDI DIX SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DETALMINIL Baptiste, DOUALLE Quentin, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, DA SILVA Maxime, DEMARES Michèle, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, CARCA-BOUCHER Valérie
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme SOWYK, Mme BEASSE qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme MOUTON qui a donné pouvoir à M. EMO, M. PREVOST qui a donné pouvoir à M. GRESSENT, Mme CRESSON qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER, Mme LARGILLET qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. HUET, M. GREAUME, M. LEJEUNE

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : M. GRESSENT

OBJET : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – COMMISSIONS – DESIGNATION - AUTORISATION

Par délibération en date du 30 juin 2020, le conseil communautaire a décidé de créer des commissions intercommunales thématiques.

Il convient désormais d'en déterminer le nombre et d'en désigner ses membres.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-22 ;

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL04-DE

Considérant que l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales dispose que « Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres » ;

Considérant que, conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante a préalablement autorisé, à l'unanimité, d'effectuer cette désignation par un vote à main levée ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1er : de fixer à 16 le nombre de membres par commission présidée de droit par le Président

Article 2 : de désigner :

1 - COMMISSION CYCLE DE L'EAU

Conseillers communautaires	Communes
Daniel GRESSENT	STE AUSTREBERTHE
Francis PREVOST	VILLERS-ECALLES
Alain AMIOT	PAVILLY
Raynald TOCQUEVILLE	PAVILLY
Brigitte FAVRY-BOURGET	PAVILLY
Jean-François YVON	EMANVILLE
Valérie CARCA BOUCHER	LIMESY
Mathieu TERNON	LIMESY
Louis DOUILLET	BLACQUEVILLE
Dominique GRANDSIRE	BOUVILLE
Nadège BALZAC	BARENTIN
Véronique BOULARD	BARENTIN
Quentin DOUALLE	BARENTIN
Elisabeth BOULENGER	BARENTIN
Jérôme KEHR	BARENTIN
Yves LETELLIER	STE AUSTREBERTHE

2 - COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Conseillers communautaires	Communes
François TIERCE	PAVILLY
Jean-Christophe EMO	VILLERS-ECALLES
Richard GREAUME	PAVILLY
Emilie JACOB-DELESCLUSE	PAVILLY
Maxime DA SILVA	PAVILLY
Dominique VASSE	EMANVILLE

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL04-DE

Bernard SENECHAL	LIMESY
Franck BAUDRIBOS	BLACQUEVILLE
Guillaume LIBERGE	BOUVILLE
Maryse LE BOUETTE	BARENTIN
Véronique BOULARD	BARENTIN
Jérôme KEHR	BARENTIN
Elisabeth BOULENGER	BARENTIN
David DUQUESNE	BARENTIN
Christophe DESAULTY	STE AUSTREBERTHE

3 - <u>COMMISSION FINANCES</u>

Conseillers communautaires	Communes
Jean-Christophe EMO	VILLERS-ECALLES
Janine MOUTON	VILLERS-ECALLES
François TIERCE	PAVILLY
Jean-Luc MERIENNE	PAVILLY
Brigitte FAVRY BOURGET	PAVILLY
Thomas DOS SANTOS OLIVEIRA	EMANVILLE
Céline DELAUNE	BLACQUEVILLE
Thierry LERMECHAIN	BOUVILLE
Martine CATTEAU	BARENTIN
Nadège BALZAC	BARENTIN
Denis COTTON	BARENTIN
Baptiste DETALMINIL	BARENTIN
Gilles AMANIEU	BARENTIN
Cécile LEFRANCOIS	STE AUSTREBERTHE

4 - <u>COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE</u>

Conseillers communautaires	Communes
Agnès LARGILLET	PAVILLY
Janine MOUTON	VILLERS-ECALLES
Raynald TOCQUEVILLE	PAVILLY
Mercedes MULET	PAVILLY
Fanny GAMARD	PAVILLY

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL04-DE

Laurent VAN ZUJL	EMANVILLE
René CACHELEUX	LIMESY
Marie-Claude PAILLETTE	BLACQUEVILLE
Thomas PINSARD	BOUVILLE
Denis COTTON	BARENTIN
Françoise LEMAIRE-DELACROIX	BARENTIN
Alain LEJEUNE	BARENTIN
Fatima OUARRAOU	BARENTIN
Quentin DOUALLE	BARENTIN
Catherine TRANOUEZ	STE AUSTREBERTHE

5 - <u>COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE</u>

Conseillers communautaires	Communes
Véronique BOULARD	BARENTIN
Jean-Christophe EMO	VILLERS-ECALLES
Ahmed MERBAH	PAVILLY
Eddy LEFAUX	PAVILLY
Michèle DEMARES	PAVILLY
Stéphane LEPREVOST	EMANVILLE
Jean-François CHEMIN	LIMESY
Christine LEFEBVRE	BLACQUEVILLE
Philippe FABULET	BOUVILLE
Baptiste DETALMINIL	BARENTIN
Françoise LEMAIRE-DELACROIX	BARENTIN
Nadège BALZAC	BARENTIN
Martine CATTEAU	BARENTIN
Quentin DOUALLE	BARENTIN
Bruno LAPIERRE	STE AUSTREBERTHE

6 - <u>COMMISSION CULTURE ET SPORTS</u>

Conseillers communautaires	Communes
François DODELIN	GOUPILLIERES
Francis PREVOST	VILLERS-ECALLES
François TIERCE	PAVILLY
Philippe PICARD	PAVILLY

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL04-DE

Michèle DEMARES	PAVILLY
Grégory BELLET	EMANVILLE
Francis NICOLLE	LIMESY
Jérémy HENAULT	BLACQUEVILLE
Séverine DUTARTRE	BOUVILLE
Gilles AMANIEU	BARENTIN
Isabelle SOWYK	BARENTIN
Thierry ALLARD	BARENTIN
Christophe DESILLE	BARENTIN
Rodolphe LEMERCIER	BARENTIN
Jacky MORAND	STE AUSTREBERTHE

7 - <u>COMMISSION SOLIDARITE ET PETITE ENFANCE</u>

Conseillers communautaires	Communes
Janine MOUTON	VILLERS-ECALLES
Patrice FROMENTIN	EMANVILLE
Christelle LEMONNIER	PAVILLY
Magali CAPRON	PAVILLY
Fanny GAMARD	PAVILLY
Marie-Christine PASQUIER	EMANVILLE
Jacqueline DUPUIS	LIMESY
Séverine OLLIVIER	BLACQUEVILLE
Anne LINDENMANN	BOUVILLE
Josiane LESUEUR	GOUPILLIERES
Martine CATTEAU	BARENTIN
Alain LEJEUNE	BARENTIN
Delphine DUPONCHEL	BARENTIN
Fatima OUARRAOU	BARENTIN
Valérie BEASSE	BARENTIN
Didier PROD'HOMME	STE AUSTREBERTHE

8 - <u>COMMISSION COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS</u>

Conseillers communautaires	Communes
Sylvain BULARD	BLACQUEVILLE
Francis PREVOST	VILLERS-ECALLES
Alain AMIOT	PAVILLY

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL04-DE

Séverine CRESSON	PAVILLY
Maxime DA SILVA	PAVILLY
Thomas MASSON	EMANVILLE
Bénédicte GRENET	LIMESY
Jean-Jacques MALHOUITRE	LIMESY
Jacqueline VANZIELEGHEM	BLACQUEVILLE
Cyril CHATIVAT	BOUVILLE
Michel DAVID	GOUPILLIERES
Dominique CHAIB	BARENTIN
Huguette LAPORTERIE	BARENTIN
Thierry ALLARD	BARENTIN
Christophe DESILLE	BARENTIN
David SAVOYE	STE AUSTREBERTHE

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°05/2020
Date de la convocation : 03 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 39
Présents : 29 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE JEUDI DIX SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DETALMINIL Baptiste, DOUALLE Quentin, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, DA SILVA Maxime, DEMARES Michèle, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, CARCA-BOUCHER Valérie
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme SOWYK, Mme BEASSE qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme MOUTON qui a donné pouvoir à M. EMO, M. PREVOST qui a donné pouvoir à M. GRESSENT, Mme CRESSON qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER, Mme LARGILLET qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. HUET, M. GREAUME, M. LEJEUNE

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : M. GRESSENT

OBJET : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX-AUSTREBERTHE

Le Conseil communautaire,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Vu les résultats du scrutin ;

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL05-DE

Considérant que la commission est présidée par le Président de la Communauté de communes Caux-Austreberthe ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que, conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante a préalablement autorisé, à l'unanimité, d'effectuer cette désignation par un vote à main levée ;

Une seule liste a été présentée composée de 5 noms de titulaire et 5 noms de suppléants.

Cette liste a recueilli 36 voix.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1er : de créer une commission d'appel d'offres à titre permanent, pour la durée du mandat.

Article 2 : de proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offres :

Titulaires	Suppléants
Nadège BALZAC	Sylvain BULARD
Jean-François CHEMIN	Michèle DEMARES
Maxime DA SILVA	Patrice FROMENTIN
Daniel GRESSENT	Fatima OUARRAOU
François TIERCE	Raynald TOCQUEVILLE

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUX-AUSTREBERTHE

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°06/2020
Date de la convocation : 03 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 39
Présents : 29 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE JEUDI DIX SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DETALMINIL Baptiste, DOUALLE Quentin, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, DA SILVA Maxime, DEMARES Michèle, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, CARCA-BOUCHER Valérie
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme SOWYK, Mme BEASSE qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme MOUTON qui a donné pouvoir à M. EMO, M. PREVOST qui a donné pouvoir à M. GRESSENT, Mme CRESSON qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER, Mme LARGILLET qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. HUET, M. GREAUME, M. LEJEUNE

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : M. GRESSENT

OBJET : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ET LYCEES

Les collèges, les lycées et les établissements d'éducation spécialisée sont des établissements publics locaux d'enseignement.

Au titre de l'article L 421-2 du Code de l'éducation, ces établissements sont administrés par un Conseil d'administration composé, selon l'importance de l'établissement, de vingt-quatre ou de trente membres. Celui-ci comprend :

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL06-DE

- Pour un tiers, des représentants des collectivités territoriales, des représentants de l'administration de l'établissement et une ou plusieurs personnalités qualifiées ; dans le cas où ces dernières représenteraient le monde économique, elles comprendraient, à parité, des représentants des organisations représentatives des salariés et des employeurs,
- Pour un tiers, des représentants élus du personnel de l'établissement,
- Pour un tiers, des représentants élus des parents d'élèves et élèves.

Les représentants des collectivités territoriales sont au nombre de trois ou de quatre selon que l'effectif du Conseil d'administration est de vingt-quatre ou de trente membres. Ils comprennent un représentant de la collectivité de rattachement, le cas échéant, un représentant de l'établissement public de coopération intercommunale et un ou plusieurs représentants de la commune siège de l'établissement.

Les articles R 421-14 et suivants du code de l'éducation prévoient :

- pour les lycées, les collèges de plus de 600 élèves et les collèges de moins de 600 élèves comportant une section d'éducation spécialisée, la désignation d'un représentant de Communauté de communes,
- pour les collèges de moins de 600 élèves ne comportant pas de section spécialisée, la désignation d'un représentant de la Communauté de communes avec voix consultatives.

Il est procédé à une nouvelle désignation à la suite de chaque renouvellement partiel ou total de l'assemblée délibérante de la collectivité.

Considérant que, conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante a préalablement autorisé, à l'unanimité, d'effectuer cette désignation par un vote à main levée ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de désigner les représentants au Conseil d'administration des collèges et lycées.

Collège les Hauts du Saffimbec - PAVILLY	Christelle LEMONNIER
Collège André Marie – BARENTIN	Denis COTTON
Collège Catherine Bernard - BARENTIN	Christophe DESILLE
Lycée Thomas Corneille – BARENTIN	Rodolphe LEMERCIER
Lycée Auguste Bartholdi - BARENTIN	Huguette LAPORTERIE

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°07/2020
Date de la convocation : 03 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 39
Présents : 29 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE JEUDI DIX SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DETALMINIL Baptiste, DOUALLE Quentin, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, DA SILVA Maxime, DEMARES Michèle, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, CARCA-BOUCHER Valérie
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme SOWYK, Mme BEASSE qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme MOUTON qui a donné pouvoir à M. EMO, M. PREVOST qui a donné pouvoir à M. GRESSENT, Mme CRESSON qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER, Mme LARGILLET qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. HUET, M. GREAUME, M. LEJEUNE

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : M. GRESSENT

OBJET : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – MISSION LOCALE CAUX-SEINE-AUSTREBERTHE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Mission Locale Caux-Seine-Austreberthe a pour mission d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leurs démarches d'orientation, de formation et d'emploi.

Elle intègre dans son accompagnement les questions périphériques et pourtant primordiales que sont la santé, le logement, la mobilité.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL07-DE

La Mission Locale entretient des relations de proximité avec le tissu économique du territoire.

Financée par l'Etat, la Région et les Communes, elle développe une offre de service adaptée aux besoins des jeunes du territoire.

Les Missions Locales sont des associations loi 1901, présidées par un élu local, gérées par un Conseil d'Administration composé des collectivités territoriales, de l'Etat, des partenaires économiques et sociaux et des associations.

Ces délégués pourront être candidats à l'élection des membres qui constituent le Conseil d'Administration de la Mission Locale pour une durée de trois ans.

Considérant que la Mission Locale de Caux-Seine-Austreberthe sollicite la Communauté de communes Caux-Austreberthe pour désigner trois délégués qui représenteront la Communauté de communes au sein de l'Association ;

Considérant que, conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante a préalablement autorisé, à l'unanimité, d'effectuer cette désignation par un vote à main levée ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de désigner trois délégués au Conseil d'administration de la Mission Locale Caux-Seine-Austreberthe.

Fatima OUARRAOU
Marie-Claude PAILLETTE
Patrice FROMENTIN

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUX-AUSTREBERTHE

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°08/2020
Date de la convocation : 03 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 39
Présents : 29 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE JEUDI DIX SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DETALMINIL Baptiste, DOUALLE Quentin, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, DA SILVA Maxime, DEMARES Michèle, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, CARCA-BOUCHER Valérie
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme SOWYK, Mme BEASSE qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme MOUTON qui a donné pouvoir à M. EMO, M. PREVOST qui a donné pouvoir à M. GRESSENT, Mme CRESSON qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER, Mme LARGILLET qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. HUET, M. GREAUME, M. LEJEUNE

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : M. GRESSENT

OBJET : POLE TECHNIQUE – DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE SIERVILLE (SMAEPA)

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que la communauté de communes et compétente en Eau Potable et en Assainissement. Elle exploite par délégation la majorité de son territoire mais adhère ponctuellement à des syndicats périphériques pour la gestion de communes ou de hameaux.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL08-DE

Elle adhère donc au SMAEPA de Sierville pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement sur la commune de Goupillières et sur les hameaux de La Tuilerie et de Saveneuil à Pavilly, du Cauthion à Barentin ainsi que pour quelques habitations isolées sur Sainte-Austreberthe.

Il convient, afin d'assurer la représentation de la Communauté de Communes au sein dudit Syndicat, de désigner ses représentants.

Considérant que La Communauté de communes doit désigner 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants pour assurer la représentation de la CCCA au sein du SMAEPA de Sierville ;

Considérant que, conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante a préalablement autorisé, à l'unanimité, d'effectuer cette désignation par un vote à main levée ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection de 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants pour siéger au sein des instances du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Sierville.

Titulaires	Suppléants
Thierry ALLARD	Didier BALLAND
Alain AMIOT	Nadège BALZAC
Christophe DESAULTY	Christian DEMANNEVILLE
François DODELIN	Quentin DOUALLE
Michel FOSSE	Alain GUILBERT
Daniel GRESSENT	Catherine JOUIS
Françoise LEMAIRE-DELACROIX	Bruno LAPIERRE
Raynald TOCQUEVILLE	Jean-Luc QUEVREMONT

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°09/2020
Date de la convocation : 03 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 39
Présents : 29 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE JEUDI DIX SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DETALMINIL Baptiste, DOUALLE Quentin, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, DA SILVA Maxime, DEMARES Michèle, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, CARCA-BOUCHER Valérie
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme SOWYK, Mme BEASSE qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme MOUTON qui a donné pouvoir à M. EMO, M. PREVOST qui a donné pouvoir à M. GRESSENT, Mme CRESSON qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER, Mme LARGILLET qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. HUET, M. GREAUME, M. LEJEUNE

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : M. GRESSENT

OBJET : POLE TECHNIQUE – DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DE L'EAU SEINE AVAL (SIDESA)

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que la Communauté de communes adhère au SIDESA pour obtenir des informations et une assistance sur la gestion dans le domaine de l'eau (Eau potable, Assainissement et ruissellement).

Le SIDESA est un syndicat au service des collectivités. Créé en 1961, c'est un syndicat mixte regroupant 64 collectivités compétentes en eau, assainissement et ruissellement. Il veille et centralise

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL09-DE

l'information et les évolutions réglementaires dans ses domaines de compétences et la diffuse à ses membres. Il organise des réunions d'échanges ou d'information pour présenter des évolutions réglementaire ou technique ainsi que des aménagements novateurs.

Il est administré par un Comité syndical composé de représentants des différents membres adhérents.

Il convient, afin d'assurer la représentation de la Communauté de communes au sein dudit Syndicat, de désigner ses représentants.

Considérant que la Communauté de communes doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour assurer la représentation de la Communauté de communes Caux-Austreberthe au sein du SIDESA ;

Considérant que, conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante a préalablement autorisé, à l'unanimité, d'effectuer cette désignation par un vote à main levée ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein des instances du Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine Aval.

Titulaire	Suppléant
Daniel GRESSENT	Elisabeth BOULENGER

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUX-AUSTREBERTHE

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°10/2020
Date de la convocation : 03 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 39
Présents : 29 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE JEUDI DIX SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DETALMINIL Baptiste, DOUALLE Quentin, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, DA SILVA Maxime, DEMARES Michèle, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, CARCA-BOUCHER Valérie
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme SOWYK, Mme BEASSE qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme MOUTON qui a donné pouvoir à M. EMO, M. PREVOST qui a donné pouvoir à M. GRESSENT, Mme CRESSON qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER, Mme LARGILLET qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. HUET, M. GREAUME, M. LEJEUNE

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : M. GRESSENT

OBJET : POLE TECHNIQUE – DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT SEINE-MARITIME NUMERIQUE (SMN)

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que la communauté de communes adhère au syndicat SMN pour participer au développement de la fibre sur son territoire

Le syndicat Seine-Maritime Numérique a été créé à l'initiative du Département et des intercommunalités, il est l'acteur public en charge de la réalisation du Schéma Directeur de l'Aménagement Numérique (SDAN), et donc de la mise en œuvre du Très Haut Débit sur notre territoire. Depuis le 1er janvier 2018 ce syndicat regroupe toutes les intercommunalités de Seine Maritime.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL10-DE

Il est administré par un Comité syndical composé de représentants des différents membres adhérents selon les modalités suivantes :
-Un collège N° 1 comprenant 10 conseillers départementaux et 10 suppléants.
-Un collège N° 2 comprenant un délégué et un suppléant pour chacune des collectivités (17)

Il convient, afin d'assurer la représentation de la Communauté de Communes au sein dudit Syndicat, de désigner ses représentants.

Considérant que la Communauté de communes doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour assurer la représentation de la Communauté de communes Caux-Austreberthe au sein du SMN.

Considérant que, conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante a préalablement autorisé, à l'unanimité, d'effectuer cette désignation par un vote à main levée ;

Il sera proposé au Conseil communautaire de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein des instances du Syndicat Seine-Maritime Numérique.

Titulaire	Suppléant
Jean-François CHEMIN	Isabelle SOWYK

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°11/2020
Date de la convocation : 03 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 39
Présents : 29 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE JEUDI DIX SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DETALMINIL Baptiste, DOUALLE Quentin, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, DA SILVA Maxime, DEMARES Michèle, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, CARCA-BOUCHER Valérie
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme SOWYK, Mme BEASSE qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme MOUTON qui a donné pouvoir à M. EMO, M. PREVOST qui a donné pouvoir à M. GRESSENT, Mme CRESSON qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER, Mme LARGILLET qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. HUET, M. GREAUME, M. LEJEUNE

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : M. GRESSENT

OBJET : POLE FINANCES – OPERATION VELOS SPECIFIQUES – AVANCE DE TRESORERIE POUR LES COMMUNES PARTENAIRES – CONVENTION - AUTORISATION

Par délibérations du 19 décembre 2019 et 10 mars 2020, la Communauté de communes Caux-Austreberthe a décidé de soutenir la pratique du vélo en attribuant une aide à l'acquisition, chez des commerçants professionnels, de Vélos à Assistance Electrique (VAE), de vélos pliables, de vélos cargos ou familiaux, neufs et homologués, au bénéfice des personnes physiques majeures résidant dans les communes situées sur le territoire intercommunal, pour la période du 1er avril 2020 au 31 décembre 2020, dans la limite de 100 demandes recevables.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL11-DE

Les communes qui souhaitent s'associer à cette aide communautaire, en instaurant une aide complémentaire, peuvent confier la gestion de ce dispositif à la Communauté de communes Caux-Austreberthe.

Cela permettrait d'alléger les formalités administratives et éviter aux administrés éligibles de faire deux fois la même démarche.

Les conditions d'attribution seraient les mêmes que celles arrêtées par la Communauté de communes, à savoir :

- La copie de la pièce d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une facture nominative d'achat d'un vélo défini à l'article 1, acquittée à compter du 1er avril 2020 et pendant toute la durée de l'opération, avec les mentions suivantes : marque et modèle du matériel acheté, prix toutes taxes comprises, raison sociale du commerçant professionnel et date à laquelle la facture a été acquittée,
- Le certificat d'homologation du vélo,
- Un relevé d'identité bancaire au nom du bénéficiaire de la subvention
- Une attestation sur l'honneur de pas procéder à la revente dudit vélo pendant trois années à compter de la date de versement de la subvention.

L'avance de trésorerie est consentie du 1er avril au 31 décembre 2020 et arrivera à expiration dès le remboursement des avances.

Un titre global sera émis à la fin de l'opération. En cas d'opération non achevée une facturation intermédiaire sera établie au 31 décembre 2020.

La convention prendra effet dès sa signature et jusqu'à la fin de l'opération de la Communauté de communes Caux-Austreberthe.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1er : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'avance de trésorerie dans le cadre de l'aide à l'acquisition de vélos spécifiques avec les communes partenaires.

Article 2 : la dépense et la recette seront inscrites au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°12/2020
Date de la convocation : 03 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 39
Présents : 29 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE JEUDI DIX SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DETALMINIL Baptiste, DOUALLE Quentin, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, DA SILVA Maxime, DEMARES Michèle, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, CARCA-BOUCHER Valérie
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme SOWYK, Mme BEASSE qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme MOUTON qui a donné pouvoir à M. EMO, M. PREVOST qui a donné pouvoir à M. GRESSENT, Mme CRESSON qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER, Mme LARGILLET qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. HUET, M. GREAUME, M. LEJEUNE

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : M. GRESSENT

OBJET : POLE FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1/2020 - ADOPTION

Le budget primitif a été adopté au cours de la séance du conseil communautaire du 10 juillet 2020.

L'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité d'adopter des décisions modificatives destinées à corriger les prévisions contenues dans le budget primitif.

La présente délibération a pour objet de présenter, ci-dessous, des modifications sur le budget principal. Ces mouvements budgétaires ne modifient pas l'équilibre général de l'exercice 2020.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL12-DE

Les modifications résultent :
- D'un supplément de matériels informatiques nécessaire afin d'assurer le télétravail pendant la période de confinement. Cette enveloppe complémentaire est compensée par la reprise de crédits attribués au Pôle Aménagement durable du territoire.
- De l'intégration du prélèvement et du reversement du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources intercommunales et communales) équilibrée par la déduction des crédits imputés au compte « Autres charges exceptionnelles ».

SYNTHESE DES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES

Chapitres	Comptes	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT						
20	202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10 000,00 €			
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		10 000,00 €		
Total SECTION D'INVESTISSEMENT			**10 000,00 €**	**10 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
014	739223	Prélèvements pour reversement - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		20 746,00 €		
67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 196,00 €			
73	73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales				10 550,00 €
Total SECTION DE FONCTIONNEMENT			**10 196,00 €**	**20 746,00 €**	**0,00 €**	**10 550,00 €**
TOTAL GENERAL			**20 196,00 €**	**30 746,00 €**	**0,00 €**	**10 550,00 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif 2020 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de voter, par chapitre, les modifications de dépenses et de recettes concernant les opérations postérieures à l'établissement du budget primitif figurant dans l'état ci-dessus intitulé « Synthèse des inscriptions budgétaires » et concernant le budget principal.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°13/2020
Date de la convocation : 03 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 39
Présents : 29 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE JEUDI DIX SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DETALMINIL Baptiste, DOUALLE Quentin, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, DA SILVA Maxime, DEMARES Michèle, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, CARCA-BOUCHER Valérie
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme SOWYK, Mme BEASSE qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme MOUTON qui a donné pouvoir à M. EMO, M. PREVOST qui a donné pouvoir à M. GRESSENT, Mme CRESSON qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER, Mme LARGILLET qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. HUET, M. GREAUME, M. LEJEUNE

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : M. GRESSENT

OBJET : POLE FINANCES – COMPLEXE AQUATIQUE – DECISION MODIFICATIVE N° 1/2020 - ADOPTION

Le budget primitif a été adopté au cours de la séance du conseil communautaire du 10 juillet 2020.

L'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité d'adopter des décisions modificatives destinées à corriger les prévisions contenues dans le budget primitif.

La présente délibération a pour objet de présenter, ci-dessous, des modifications sur le budget du complexe aquatique. Ces mouvements budgétaires ne modifient pas l'équilibre général de l'exercice 2020.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL13-DE

La principale modification résulte du recours à une plateforme de réservation en ligne de créneaux pour l'accès à la piscine afin d'organiser au mieux le service pendant la période de confinement. Cette enveloppe complémentaire est compensée par la reprise de crédits assignés à l'annulation des titres.

SYNTHESE DES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES

Chapitres	Comptes	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
65	651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires		700,00 €		
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	700,00 €			
Total SECTION DE FONCTIONNEMENT			**700,00 €**	**700,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
TOTAL GENERAL			**700,00 €**	**700,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif 2020 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de voter, par chapitre, les modifications de dépenses et de recettes concernant les opérations postérieures à l'établissement du budget primitif figurant dans l'état ci-dessus intitulé « Synthèse des inscriptions budgétaires » et concernant le budget du complexe aquatique.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUX-AUSTREBERTHE

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°14/2020
Date de la convocation : 03 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 39
Présents : 29 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE JEUDI DIX SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DETALMINIL Baptiste, DOUALLE Quentin, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, DA SILVA Maxime, DEMARES Michèle, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, CARCA-BOUCHER Valérie
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme SOWYK, Mme BEASSE qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme MOUTON qui a donné pouvoir à M. EMO, M. PREVOST qui a donné pouvoir à M. GRESSENT, Mme CRESSON qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER, Mme LARGILLET qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. HUET, M. GREAUME, M. LEJEUNE

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : M. GRESSENT

OBJET : POLE FINANCES – BUDGET EAU POTABLE – DECISION MODIFICATIVE N° 1/2020 - ADOPTION

Le budget primitif a été adopté au cours de la séance du conseil communautaire du 10 juillet 2020.

L'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité d'adopter des décisions modificatives destinées à corriger les prévisions contenues dans le budget primitif.

La présente délibération a pour objet de présenter, ci-dessous, des modifications sur le budget de l'eau potable. Ces mouvements budgétaires ne modifient pas l'équilibre général de l'exercice 2020.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL14-DE

La principale modification résulte d'une enveloppe complémentaire pour la passation des écritures d'amortissements. Ces opérations sont compensées par la reprise de crédits attribués aux autres charges exceptionnelles et par l'augmentation au compte 2157.

SYNTHESE DES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES

Chapitres	Comptes	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT						
21	2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels		7 000,00 €		
040	281531	Amortissements des réseaux d'adduction d'eau				6 500,00 €
040	28183	Amortissements du matériel de bureau et matériel informatique				500,00 €
Total SECTION D'INVESTISSEMENT			**0,00 €**	**7 000,00 €**	**0,00 €**	**7 000,00 €**
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
67	678	Autres charges exceptionnelles	7 000,00 €			
042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		7 000,00 €		
Total SECTION DE FONCTIONNEMENT			**7 000,00 €**	**7 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
TOTAL GENERAL			**7 000,00 €**	**14 000,00 €**	**0,00 €**	**7 000,00 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif 2020 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de voter, par chapitre, les modifications de dépenses et de recettes concernant les opérations postérieures à l'établissement du budget primitif figurant dans l'état ci-dessus intitulé « Synthèse des inscriptions budgétaires » et concernant le budget de l'eau potable.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUX-AUSTREBERTHE

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°15/2020
Date de la convocation : 03 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 39
Présents : 29 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE JEUDI DIX SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DETALMINIL Baptiste, DOUALLE Quentin, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, DA SILVA Maxime, DEMARES Michèle, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, CARCA-BOUCHER Valérie
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme SOWYK, Mme BEASSE qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme MOUTON qui a donné pouvoir à M. EMO, M. PREVOST qui a donné pouvoir à M. GRESSENT, Mme CRESSON qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER, Mme LARGILLET qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. HUET, M. GREAUME, M. LEJEUNE

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : M. GRESSENT

OBJET : POLE FINANCES – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DECISION MODIFICATIVE N° 1/2020 - ADOPTION

Le budget primitif a été adopté au cours de la séance du conseil communautaire du 10 juillet 2020.

L'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité d'adopter des décisions modificatives destinées à corriger les prévisions contenues dans le budget primitif.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL15-DE

La présente délibération a pour objet de présenter, ci-dessous, des modifications sur le budget de l'assainissement collectif. Ces mouvements budgétaires ne modifient pas l'équilibre général de l'exercice 2020.

La principale modification résulte d'une enveloppe complémentaire pour la passation des écritures d'amortissements des biens et subventions associées. Ces opérations sont compensées par l'augmentation de crédits sur les lignes « frais d'études - frais d'insertion » et une reprise de crédits attribués aux autres charges exceptionnelles.

SYNTHESE DES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES

Chapitres	Comptes	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT						
1001	2031	Frais d'études		25 000,00 €		
1001	2033	Frais d'insertion		5 000,00 €		
040	139111	Subventions d'investissement - Agence de l'eau		15 000,00 €		
040	13913	Subventions d'investissement - Départements		5 000,00 €		
040	28151	Amortissements des installations complexes spécialisées				30 000,00 €
040	281532	Amortissements des installations - réseaux d'assainissement				20 000,00 €
Total SECTION D'INVESTISSEMENT			**0,00 €**	**50 000,00 €**	**0,00 €**	**50 000,00 €**
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
67	678	Autres charges exceptionnelles	30 000,00 €			
042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		50 000,00 €		
042	777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice				20 000,00 €
Total SECTION DE FONCTIONNEMENT			**30 000,00 €**	**50 000,00 €**	**0,00 €**	**20 000,00 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif 2020 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de voter, par chapitre, les modifications de dépenses et de recettes concernant les opérations postérieures à l'établissement du budget primitif figurant dans l'état ci-dessus intitulé « Synthèse des inscriptions budgétaires » et concernant le budget de l'assainissement collectif.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°16/2020
Date de la convocation : 03 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 39
Présents : 29 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE JEUDI DIX SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DETALMINIL Baptiste, DOUALLE Quentin, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, DA SILVA Maxime, DEMARES Michèle, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, CARCA-BOUCHER Valérie
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme SOWYK, Mme BEASSE qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme MOUTON qui a donné pouvoir à M. EMO, M. PREVOST qui a donné pouvoir à M. GRESSENT, Mme CRESSON qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER, Mme LARGILLET qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. HUET, M. GREAUME, M. LEJEUNE

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : M. GRESSENT

OBJET : POLE FINANCES – INSTAURATION DE LA TAXE GEMAPI

En 2018, la Communauté de communes a intégré différentes compétences dont la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Pour financer ce transfert de compétences, une augmentation des taux a été votée sans recours à une fiscalité dédiée.

Depuis, les modalités de réforme de la taxe d'habitation ont été adoptées dans le cadre de la Loi de Finances 2020 qui prévoit que la compensation auprès des EPCI s'effectuera selon le calcul suivant :

- Bases 2020 * taux **2017.**

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL16-DE

Alors même que l'Etat encourage voire impose des transferts de compétences, aucune modulation à la compensation n'a été intégrée pour les EPCI à fiscalité additionnelle qui aurait connu une évolution de leur périmètre de compétences

Depuis, la Communauté de communes a alerté le gouvernement sur sa situation. Des courriers ont notamment été envoyés au Ministère de la cohésion des territoires et à celui de l'économie, des finances et de la relance, restés sans réponse à ce jour.

L'impact de ces modalités de compensation est difficilement mesurable à ce stade. Les premières simulations réalisées par la DGFIP font état d'une perte structurelle de 360.000 € pour 2020 puis de 557.117 € à partir de 2021.

La compétence GEMAPI représente un enjeu majeur pour notre territoire soumis à de fortes problématiques de risques inondation. Les syndicats réalisent un travail exemplaire en la matière mis en difficulté par l'incertitude de leur financement. Il est donc nécessaire de pérenniser leurs actions en sanctuarisant leurs ressources. Actuellement, le coût de cette compétence est de 376.000 €.
Aussi, dans l'attente des éléments définitifs sur la suppression de la taxe d'habitation et l'évaluation juste des pertes de recettes associées, il est proposé d'instaurer la taxe GEMAPI. Cette taxe sera assise sur les trois taxes restantes et est limitée à :

- 40 € par habitant/redevable
- Au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de cette compétence

Elle comporte des exonérations de droit :

- Organismes d'habitations à loyer modéré
- Société d'économie mixte
- Redevables au nom desquels une cotisation de taxe d'habitation est établie au titre de ces locaux

Aucun produit ne sera voté avant la connaissance définitive des conséquences de l'impact de la réforme de la taxe d'habitation.

Le Conseil communautaire, à la majorité et 1 abstention (M. DA SILVA), décide d'instaurer la taxe GEMAPI à compter de 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL17-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°17/2020
Date de la convocation : 03 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 39
Présents : 29 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE JEUDI DIX SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DETALMINIL Baptiste, DOUALLE Quentin, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, DA SILVA Maxime, DEMARES Michèle, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, CARCA-BOUCHER Valérie
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme SOWYK, Mme BEASSE qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme MOUTON qui a donné pouvoir à M. EMO, M. PREVOST qui a donné pouvoir à M. GRESSENT, Mme CRESSON qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER, Mme LARGILLET qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. HUET, M. GREAUME, M. LEJEUNE

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : M. GRESSENT

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – DESIGNATION D'UN(E) DELEGUE(E) ELU AU SEIN DES INSTANCES DU CNAS POUR LA PERIODE DE 2020 A 2026

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS – association loi 1901) offre aux agents de la Fonction Publique Territoriale une gamme diversifiée de prestations pour améliorer leurs conditions de vie matérielles et morales, telles que chèques vacances ou culturels, voyages, aides sociales, etc…

Dans le cadre de son adhésion au CNAS, la Communauté de communes Caux-Austreberthe doit désigner un délégué Elu et un délégué agent qui seront représentants au sein des instances du CNAS.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL17-DE

Le délégué agent assurera le rôle de correspondant et assurera le relais entre les bénéficiaires des prestations et le CNAS afin de faciliter la prospection et les échanges de correspondances.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du CNAS ;

Considérant que les dernières élections communautaires impliquent une modification dans la désignation du délégué Elu auprès du CNAS ;

Considérant que, conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante a préalablement autorisé, à l'unanimité, d'effectuer cette désignation par un vote à main levée ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de désigner un délégué Elu au sein du CNAS pour la période de 2020 à 2026.

Françoise LEMAIRE-DELACROIX

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 14/09/2020
Reçu en préfecture le 14/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-DL18200910-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°18/2020
Date de la convocation : 03 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 39
Présents : 29 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE JEUDI DIX SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DETALMINIL Baptiste, DOUALLE Quentin, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, DA SILVA Maxime, DEMARES Michèle, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, CARCA-BOUCHER Valérie
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme SOWYK, Mme BEASSE qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme MOUTON qui a donné pouvoir à M. EMO, M. PREVOST qui a donné pouvoir à M. GRESSENT, Mme CRESSON qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER, Mme LARGILLET qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. HUET, M. GREAUME, M. LEJEUNE

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : M. GRESSENT

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CONTRAT DE PROJET – CHARGE DE COMMUNICATION

Depuis le 29 février 2020, le contrat de projet est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984.

Ce nouveau contrat a pour but de mener à bien un projet ou une opération identifiée. Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Envoyé en préfecture le 14/09/2020
Reçu en préfecture le 14/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-DL18200910-DE

Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus. Sont concernés les emplois non permanents, ils ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 – article 3 II et le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Considérant que la Communauté de communes Caux-Austreberthe souhaite recruter un agent contractuel en charge de la stratégie de communication pour une durée d'un an renouvelable trois fois et ayant pour missions :

- Le développement de la stratégie de communication de la collectivité
- Le déploiement des outils opérationnels de communication
- La réalisation d'un plan de communication intégrant l'évaluation des ressources humaines et financières
- L'audit des outils existants
- La gestion du site internet de la Communauté de communes
- La création et la parution du journal intercommunal « La Gazette »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1er : d'adopter le recrutement d'un chargé de communication à 50 % d'équivalent temps plein au grade d'Attaché pour une durée de 1 an.

Article 2 : d'inscrire au budget les crédits correspondants

Article 3 : de modifier le tableau des effectifs

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUX-AUSTREBERTHE

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°19/2020
Date de la convocation : 03 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 39
Présents : 29 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE JEUDI DIX SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DETALMINIL Baptiste, DOUALLE Quentin, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, DA SILVA Maxime, DEMARES Michèle, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, CARCA-BOUCHER Valérie
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme SOWYK, Mme BEASSE qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme MOUTON qui a donné pouvoir à M. EMO, M. PREVOST qui a donné pouvoir à M. GRESSENT, Mme CRESSON qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER, Mme LARGILLET qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. HUET, M. GREAUME, M. LEJEUNE

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : M. GRESSENT

OBJET : AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – CONSTRUCTION D'UNE FILIERE LOCALE DE MISCANTHUS

Dans le cadre de la mission que lui a confiée la Communauté de communes Caux-Austreberthe en juin 2020, la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie a rencontré 19 exploitants agricoles sur les secteurs prioritaires sur le Bassin d'Alimentation du captage de Limésy.

Elle a recueilli le positionnement des exploitants sur les aménagements proposés initialement dans les Plans d'aménagements d'Hydraulique Douce en 2014. Lors de refus des exploitants, elle a proposé des

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL19-DE

solutions alternatives et notamment l'implantation de bandes de saule et miscanthus pouvant faire l'objet d'une valorisation sur l'exploitation ou à l'extérieur sous forme de chauffage.

Afin d'accompagner les exploitants agricoles locaux vers la concrétisation de ces solutions, la mise en place d'une filière doit être réfléchie localement. Il est proposé que la Communauté de communes Caux-Austreberthe fasse le lien entre les différents acteurs potentiels et mène les étapes suivantes :

- Organiser une sensibilisation à destination des potentiels consommateurs hors agricole de miscanthus pour une valorisation en paillage (communes, centres équestres, horticulteurs, maraîchers) – *Réunion collective*
- Identifier le potentiel auprès de ces acteurs (Etat des lieux des pratiques actuelles et leur coût), estimer le potentiel et le coût souhaitable auprès des volontaires, questionner sur le chauffage actuel des bâtiments collectifs et renouvellement – Point sur la mise en place de contrats entre les agriculteurs et les communes – *enquêtes individuelles*,
- Sensibiliser les agriculteurs sur les filières saule et miscanthus sur le BAC : itinéraire technique, débouchés (témoignages agriculteur pour valorisation+ témoignage de communes ou professionnels locaux intéressés) et identification du potentiel de production auprès de l'ensemble des agriculteurs du B.A.C – *enquêtes individuelles + visite collective*

Cette action nécessitant des compétences et un savoir-faire spécifique, il est proposé de faire appel aux services de la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie pour accompagner la communauté de communes dans sa démarche. L'enveloppe totale est estimée à 10 000€ H.T.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1er : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie concernant l'opération.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à mener toutes les démarches administratives et financières nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUX-AUSTREBERTHE

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL20-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°20/2020
Date de la convocation : 03 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 39
Présents : 29 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE JEUDI DIX SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DETALMINIL Baptiste, DOUALLE Quentin, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, DA SILVA Maxime, DEMARES Michèle, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, CARCA-BOUCHER Valérie
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme SOWYK, Mme BEASSE qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme MOUTON qui a donné pouvoir à M. EMO, M. PREVOST qui a donné pouvoir à M. GRESSENT, Mme CRESSON qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER, Mme LARGILLET qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. HUET, M. GREAUME, M. LEJEUNE

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : M. GRESSENT

OBJET : POLE TECHNIQUE – MISE EN PLACE D'UNE ANTENNE POUR LA RADIO HORIZON FM – CHATEAU D'EAU BARENTIN

HORIZON FM a sollicité la Communauté de communes Caux-Austreberthe afin de pouvoir installer sur le château d'eau de Barentin Rue Gounod une antenne émettrice pour consolider sa zone de diffusion.

Dans le même temps la société SFR libère des emplacements sur ce château d'eau dont une partie peut être réutilisée par HORIZON FM et réduire son investissement.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL20-DE

Un bâtiment technique serait rééquipé par la radio. Les travaux de SFR sont envisagés à partir de septembre 2020 et doivent être achevés avant le 31/12/2020.

Pour la mise en place de ces antennes il existe une convention qui prévoit une redevance communautaire annuelle de 6000 € et une redevance auprès du délégataire du service d'eau potable qui s'élève à 1700 € annuel Horizon FM est une radio associative et les associations œuvrant pour l'intérêt général peuvent être exonérées de redevance d'occupation du domaine public

Cette radio locale est une composante d'attractivité du territoire, elle diffuse l'information locale et pourrait relayer des actions de la Communauté de communes.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1er : de valider l'implantation de cette antenne relais.

Article 2 : de négocier auprès de VEOLIA une diminution ou l'exonération de leur redevance

Article 3 : d'accorder pour la part de la Communauté de communes une occupation à titre gratuit en contrepartie d'un partenariat de diffusion.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUX-AUSTREBERTHE

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°21/2020
Date de la convocation : 03 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 39
Présents : 29 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE JEUDI DIX SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DETALMINIL Baptiste, DOUALLE Quentin, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, DA SILVA Maxime, DEMARES Michèle, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, CARCA-BOUCHER Valérie
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme SOWYK, Mme BEASSE qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme MOUTON qui a donné pouvoir à M. EMO, M. PREVOST qui a donné pouvoir à M. GRESSENT, Mme CRESSON qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER, Mme LARGILLET qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. HUET, M. GREAUME, M. LEJEUNE

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : M. GRESSENT

OBJET : POLE TECHNIQUE – APPEL A PROJET BIODIVERSITE - AUTORISATION

Depuis le 1er janvier 2020, l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) sont regroupés pour constituer l'Office français pour la biodiversité (OFB). L'OFB est un établissement public de l'Etat à caractère administratif, créé par la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019.

L'OFB lance un appel à projet avec les caractéristiques suivantes :

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL21-DE

L'APPEL A PROJETS ABC, EN BREF :

TERRITOIRES CONCERNES : la métropole et les départements et régions d'outre-mer

MONTANT TOTAL DE L'APPEL A PROJET : deux millions et demi d'euros

OBJET : atlas de la biodiversité communale

PORTEURS DE PROJET ELIGIBLE : communes et structures intercommunales en priorité, établissements publics et acteurs associatifs dans certains cas

TAUX D'AIDE DE L'OFB PAR PROJET : taux maximal recommandé de 80% des dépenses éligibles

DUREE MAXIMALE DU PROJET : trente-six mois à compter de la contractualisation

Des supports ont été développés et sont accessibles sur le site ABC (http://abc.naturefrance.fr/a-propos-des-abc).

Dans le cadre d'un Atlas de la biodiversité, la Communauté de communes Caux-Austreberthe souhaite valoriser d'un point de vue écologique ses emprises foncières. L'opération consiste à établir un diagnostic écologique et un inventaire : FAUNE – FLORE – HABITATS sur 3 sites communautaires et d'émettre des préconisations de gestion et/ou d'aménagement.

L'objectif est d'acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité de notre territoire. Il constituera une aide à la décision pour la collectivité afin de préserver et valoriser au mieux son patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la prise en compte de cette protection.
Il devra permettre d'acquérir une information naturaliste complète, synthétique et cartographique qui permette une intégration des enjeux de la biodiversité sur notre territoire. A ce titre il pourra être intégrer au futur PLUI intercommunal.
Les 3 sites retenus sont :

. La voie verte Claude Lemesle de Pavilly à Villers-Ecalles : 6 km sur 20 à 25m de largeur moyenne

. La station d'épuration située à Villers-Ecalles : 2.5 ha ce site est exploité par le délégataire Eaux de Normandie qui participe à ce projet global.

. La station d'eau potable située à Limésy-Becquigny : 3 ha ce site est exploité par le délégataire VEOLIA.

Le financement envisagé de l'opération globale est :

40 000 € HT Coût de l'étude
15 000 € HT Coût des aménagements à venir
10 000 € HT Coût de la communication comprenant l'édition de plaquette de présentation et fourniture et pose de panneaux d'informations.

Soit un total de 65 000 € HT

Financement Appel à projet ABC 80 % soit 52 000 € HT.

Il restera à la charge de la collectivité en autofinancement 13 000 € HT qui ont été inscrits en totalité au budget 2020, même si l'opération sera conduite sur 2 années 2020 et 2021.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL21-DE

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1er : de valider la participation à cet appel à projet.

Article 2 : de solliciter les subventions correspondantes

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents nécessaires à notre participation.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUX-AUSTREBERTHE

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°22/2020
Date de la convocation : 03 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 39
Présents : 30 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE JEUDI DIX SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DETALMINIL Baptiste, DOUALLE Quentin, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, DA SILVA Maxime, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, CARCA-BOUCHER Valérie
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme SOWYK, Mme BEASSE qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme MOUTON qui a donné pouvoir à M. EMO, M. PREVOST qui a donné pouvoir à M. GRESSENT, Mme CRESSON qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. HUET, M. GREAUME, M. LEJEUNE

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : M. GRESSENT

OBJET : POLE PROPRETE – COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'EVALUATION ET DE SUIVI (CCES) DANS L'ELABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)

Par délibération en date du 10 juillet 2020, la composition de la Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi (CCES) a été créée et une partie de ces membres nommés.

Il convient désormais de compléter cette commission qui pour mémoire doit formaliser des actions afin de répondre à deux objectifs :

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL22-DE

- Quantitatifs : la loi de transition énergétique de 2015 avec la réduction de 10% des DMA entre 2010 et 2020, atteindre 55% de valorisation matière et organique en 2020 et 65% en 2025, réduire de 30% les tonnages de déchets envoyés en stockage entre 2010 et 2020,

- Qualitatifs avec des orientations nationales : la loi relative à la transition énergétique du 15 août 2015, la loi du 11 février 2016 qui complète la LTE, les Etats généraux de l'alimentation, la feuille de route économie circulaire et le projet de loi en cours relatif à l'économie circulaire.

Vu l'article R.541-41-22 CE qui impose la constitution d'une CCES par la collectivité, qui en fixe la composition, nomme son Président et désigne le service chargé de son secrétariat ;

Considérant que le Programme Local des déchets ménagers et assimilés doit être piloté par une commission consultative d'évaluation et de suivi ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1er : de compléter la composition de la CCES, ci-après :

⇨ Collège des élus locaux :

- Elue en charge des enjeux environnementaux

⇨ Collège des institutions :

- Représentant Région Normandie
- Représentant Département de Seine-Maritime, Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable
- Représentants Chambres consulaires : Chambre de Commerce et d'Industrie, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture

⇨ Collège Etat/Collectivités :

- Représentant ADEME Normandie
- Représentant SMEDAR
- Directeur Général des Services – CCCA
- Responsable du pôle propreté – CCCA
- Chargé de mission – CCCA

⇨ Collège Société civile :

- Associations : Le Maillon Normand, CREPAN, CARDERE
- Bailleurs sociaux : Logéo, Habitat 76, Logéal
- Représentants des usagers

La CCES sera complétée par la mise en place de groupes de travail thématiques pour construire les actions.

Le secrétariat sera assuré par la Communauté de communes Caux-Austreberthe.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL22-DE

<u>Article 2</u> : de solliciter ses membres afin qu'ils désignent leur représentant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°23/2020
Date de la convocation : 03 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 39
Présents : 30 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE JEUDI DIX SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DETALMINIL Baptiste, DOUALLE Quentin, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, DA SILVA Maxime, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, CARCA-BOUCHER Valérie
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme SOWYK, Mme BEASSE qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme MOUTON qui a donné pouvoir à M. EMO, M. PREVOST qui a donné pouvoir à M. GRESSENT, Mme CRESSON qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. HUET, M. GREAUME, M. LEJEUNE

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : M. GRESSENT

OBJET : EAU POTABLE – CONVENTION ANTENNES TELEPHONIQUES ORANGE - MODIFICATION

Le 11 juillet 2017, le Conseil communautaire a validé un projet de convention avec l'opérateur ORANGE pour l'installation d'antennes relais sur les châteaux d'eau de Barentin et Limésy.

Quelques modifications ont été apportées à ce projet au cours du parcours de signatures.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL23-DE

- Durée de la convention :

  Initiale : cinq ans renouvelables par période d'un an.
  Modifiée : date fixe au 31/12/2018

  Redevance au profit du délégataire :

  Initiale : 3 000 € HT
  Modifiée : 1 700 € HT (avec l'accord de VEOLIA)

  Revalorisation annuelle :

  Initiale : selon indice construction INSEE
  Modifiée : revalorisation annuelle +2%

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1er : de valider ces modifications

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la version modifiée de cette convention.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL24-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°24/2020
Date de la convocation : 03 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 39
Présents : 30 Votants : 36 Absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE JEUDI DIX SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DETALMINIL Baptiste, DOUALLE Quentin, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima, SOWYK Isabelle
PAVILLY	TIERCE François, Maire, DA SILVA Maxime, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, CARCA-BOUCHER Valérie
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
EMANVILLE	FROMENTIN Patrice, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme SOWYK, Mme BEASSE qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme MOUTON qui a donné pouvoir à M. EMO, M. PREVOST qui a donné pouvoir à M. GRESSENT, Mme CRESSON qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER, M. MERIENNE qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. HUET, M. GREAUME, M. LEJEUNE

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : M. GRESSENT

OBJET : COMPLEXE AQUATIQUE – MODIFICATION DE L'AMPLITUDE D'OUVERTURE AU PUBLIC SUR LES PERIODES DE VACANCES SCOLAIRES

Depuis le 24 juin 2014 date d'ouverture du Complexe Aquatique, les horaires d'accueil du public pendant les vacances scolaires se répartissent comme suit :

- Le lundi de 15h00 à 20h00
- Du mardi au vendredi de 12h00 à 14h00 et de 15h00 à 20h00 / 21h00 le mardi
- Le samedi de 14h00 à 18h00
- Le dimanche de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h00

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600646-20200910-100920DL24-DE

Le matin les centres de loisirs sont accueillis de 10h00 à 11h00 et des leçons et stages d'activités sont dispensées de 11h00 à 11h45.

Pour adapter notre fonctionnement à une demande récurrente émanant des usagers concernant un accroissement de nos créneaux horaires en journée, il est proposé d'élargir de 2h00 du mardi au vendredi la plage d'ouverture au public entre 10h00 et 12h00. Cela permettra d'augmenter l'amplitude d'ouverture hebdomadaire de 8h00 tout en conservant l'accueil des centres de loisirs et l'encadrement des leçons ou activités au même horaire.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de valider la modification d'amplitude d'ouverture au public sur les périodes de vacances scolaires au Complexe Aquatique L'Atréaumont.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.